



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E44749

VALABLE JUSQU'AU 27/04/2027

ÉDITÉ LE

03/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 399485341

Siret : 399 485 341 00024

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2104644

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011322675604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011322675604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : M R F C CHOLET

Sigle : CHOLET BATIMENT

33 RUE DU SERGENT HOFF
94360 BRY-SUR-MARNE

Téléphone : 01 47 06 29 39

Portable : 06 84 18 86 57

Fax :

Site Internet : <http://www.choletbatiment.fr>

E-mail : info@choletbatiment.fr

Responsabilité légale :

CHOLET ROBERT CO-GÉRANT / CHOLET MATHIEU CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	10/02/2026
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	16/01/2024
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	10/02/2026
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	10/02/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	19/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	06/12/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des combles perdus	19/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.